

Championnats de Belgique de relais (Cadets – Scolaires et TC)

En raison des circonstances sanitaires, les Championnats se dérouleront à **huis clos** et, **pour tous les relais**, un nombre maximum d'équipes seront retenues :

- Tous les 4 x 100m : 24 équipes maximum
- 4 x 200m : 24 équipes maximum
- 4 x 400m : 16 équipes maximum
- 4 x 800m : 16 équipes maximum
- 4 x 1500m : 16 équipes maximum

La sélection sera établie, par ordre de priorité :

- 1) Prioritairement, sur base du chrono (outdoor ou indoor) réalisé en 2019 ou 2020 (Période du 01/04/2019 au 13/09/2020)
- 2) Si aucune performance n'a été réalisée dans la période de qualification :
Sur base du chrono obtenu par addition des 4 meilleurs temps individuels des athlètes de l'équipe, dans la période du 01/04/2019 au 13/09/2020

Remarques :

- Un cercle ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie et par relais.
- Un athlète ne peut participer qu'à un maximum de 2 relais. Une série et une finale dans une même catégorie ne sont considérées que comme un seul relais.
- À l'exception d'athlètes de nationalité belge pour lesquels il s'agit d'une première affiliation ou d'une réaffiliation après avoir été libre de toute affiliation durant l'entièreté de l'année civile précédent l'année en cours, tout cercle ne peut aligner que des athlètes affiliés avant le 1^{er} janvier de l'année considérée. Un athlète ayant changé de cercle après le 1^{er} janvier ne peut être aligné par le cercle auquel il appartenait avant cette date.
- Par relais, tout cercle ne peut aligner, au maximum, qu'un athlète de nationalité étrangère.
- Ne sont pas concernés par cette disposition, les apatrides, les athlètes disposant d'une double nationalité et les athlètes de moins de 18 ans, à la date du championnat.